

**EXTRAIT:**



**Nombre de membres en exercice :** 25

**PRESENTS ( 21 ) :** M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, Mme LAVRARD, Mme AZIHARI, M.MEUNIER, M.BEN EMBAREK, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINE, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.BARBOT, Mme DE COURREGES, M.GAUTHIER, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

**POUVOIRS ( 1 ) :** M.TREMBLAIS donne pouvoir à Mme AZIHARI

**EXCUSES ( 3 ) :** Mme BOURAT, Mme BARREAU, M.HENEAU,

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Claude BONNET

**RAPPORTEUR :** Madame Evelyne AZIHARI

**OBJET :** Acquisition de véhicules de collecte des déchets – Autorisation de signature d'un marché

*La communauté d'agglomération possède pour le service gestion des déchets un parc de véhicules poids lourds utilisés pour la collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables. Ces véhicules doivent être renouvelés régulièrement, afin d'assurer la continuité du service.*

*La communauté d'agglomération a prévu dans son budget 2017 l'achat d'un véhicule polybennes de 26 tonnes, et une benne à ordures ménagères de 16 tonnes mono-compartmentée.*

*Un marché pour l'acquisition de ces véhicules est proposé sous forme de quatre lots distincts :*

*Lot 1 : Acquisition d'un châssis porteur 6x2 de 26 tonnes de PTAC pour un montant estimatif de 115 000 €*

*Lot 2 : Acquisition et montage d'un bras de levage et d'une grue hydraulique montés sur châssis cabine pour un montant estimatif de 93 000 €*

*Lot 3 : Acquisition d'un châssis B.O.M porteur 4x2 de 16 tonnes de PTAC pour un montant estimatif de 96 000 €*

*Lot 4 : Fourniture et pose d'une benne à ordures ménagères (mono-compartmentée) de 12 m<sup>3</sup> de capacité pour un montant estimatif de 78 240 €*

*Le montant global des investissements est estimé à 382 240 €*

\* \* \* \* \*

**VU** la délibération n° 2 du conseil de communauté du 22 avril 2014 portant délégation du conseil au bureau.

**VU** l'article 1.6 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés.

**VU** les articles 67 à 68 du décret 2016-360 relatifs aux appels d'offres ouverts,

**VU** les articles L2122-22-1 et L5211-2 du code général des collectivités territoriales relatif à la signature par le président de marché sur la base d'une estimation de l'étendue de besoin et du montant prévisionnel du marché.

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS**

**Délibération du bureau prise par délégation**

**du 15 mai 2017**

**n°15**

**page 2/2**

**CONSIDERANT** que le renouvellement des véhicules (une polybenne de 26 tonnes de PTAC, une benne à ordures ménagères de 16 tonnes de PTAC) a été prévu au budget 2017.

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide d'autoriser le président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce marché.

Les montants des dépenses seront imputés sur les lignes budgétaires de la communauté d'agglomération du pays châtelleraudais suivantes :

812.10/2182/3470 - 812.31/2182/3460

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de la CAPC, le 17/05/2017

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

